



étrangera marié un français quel son les droits.

Par **teka**, le **26/04/2014** à **18:50**

Bonjour, suis marié en France un français depuis 5 ans, sans enfants carte de séjour 10 ans, je fais un travail, et mon mari va quitter pour autre femme! quels sont mes droits pour rester en France?
Grand-merci!
Teka.

Par **aguesseau**, le **26/04/2014** à **20:02**

Bonjour, avec un message si succinct difficile de répondre de manière pertinente. Tant que vous restez mariés, vous conservez tous vos droits relatifs à votre séjour en France. Le mariage a-t-il eu lieu en France ou transcrit en France? Concernant le renouvellement de votre carte de résident de 10 ans, vous trouverez ci-dessous ce qu'indique le lien: <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/Les-conjoints-de-Francais> La carte de résident d'une validité de dix ans. À l'issue de 3 années de mariage avec un Français qui se sont traduites par le renouvellement annuel de la CST, une carte de résident valable 10 ans est délivrée à son conjoint. Sont appréciés, à cette fin, l'engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République française, ainsi que le respect effectif de ces principes. Cette carte, renouvelable de plein droit, donne droit à l'exercice d'une activité professionnelle. Une mesure d'éloignement ne peut être prise à l'égard d'un ressortissant marié depuis au moins 3 ans avec un conjoint de nationalité française, sauf si la communauté de vie a cessé depuis le mariage et que le conjoint n'a plus la nationalité française. Lorsqu'il y a rupture de la vie commune, l'autorité préfectorale peut procéder au retrait de la carte de résident dans un délai maximum de 4 ans à compter de l'autorisation de séjourner en France au titre du regroupement familial, sauf si: la rupture

de la vie commune résulte de violences conjugales subies par le conjoint étranger ;
la rupture de la vie commune résulte du décès du conjoint ;
un ou plusieurs enfants sont issus de l'union et que l'étranger participe à leur entretien et leur éducation depuis leur naissance."